



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5100251

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 22/09/2025 22H08 C:025179 I:36019
V/REF : 1032490
V/Appel du Lundi 22/09/2025 a 22H08

SEMCODA
Bureau de Belley
14 RUE JUVANON DU VACHAT
01300 BELLEY

V/REF.IMM. 00455
IMMEUBLE : ANTONIN PONCET -455
38 RUE ANTONIN PONCET
01350 CULOZ

Voglans, le 24 Octobre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 38 A PONCET - LOGEMENT DE M TREVES AU 1ER ETAGE - *04 79871292*

MOTIF : REFOULEMENT DOUCHE

Donneur d'ordre : Ste INFO .MOBILE CENT.APPELS

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

LE 23/09/2025 A 00H30

LIEU : LOGEMENT DE M. TREVES, 1ER ÉTAGE

CONSTAT : AVANT DE PARTIR, J'AI TENTÉ DE JOINDRE LE LOCATAIRE AFIN DE
PRÉVENIR DE MON ARRIVÉE, MAIS JE N'AI PAS EU DE RÉPONSE.

ACTION : JE ME SUIS TOUT DE MEME RENDU SUR PLACE.

ARRIVÉ SUR LES LIEUX, J'AI DE NOUVEAU ESSAYÉ DE JOINDRE LE LOCATAIRE,
MAIS IL NE M'A TOUJOURS PAS RÉPONDU. NORMALEMENT, J'ATTENDS UNE HEURE EN
ESPÉRANT UN RETOUR, MAIS LE LOCATAIRE N'A JAMAIS DONNÉ SUITE.

REPLI : APRES UNE HEURE D'ATTENTE SUR PLACE SANS RÉPONSE, J'AI QUITTÉ
LES LIEUX, L'INTERVENTION N'A DONC PAS PU ETRE EFFECTUÉE.

OBSERVATIONS : CA AB Email envoyé le 13/10/25 a 10H44 M. A. DENAERDT

CV LCOMPTER Email envoyé le 08/10/25 a 16H48 M. A. DENAERDT

CV AB Email envoyé le 03/10/25 a 09H01 M. A. DENAERDT

CA AB Email envoyé le 23/09/25 a 07H41 Mme M. BARRAS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un véhicule spécialisé débouchage (hydraulique, électromécanique,
mécanique).

Localisation de l'obstruction, recherche du sens d'écoulement du réseau.

Débouchage par procédé hydraulique a haute pression, électromécanique, mécanique

Vérification du bon écoulement du réseau.

SERVIMO SAVOIES - SAS au capital de 15 000 €

Chemin des Marais – 73420 VOGLANS

RCS. CHAMBERY 802.635.490 – TVA intracommunautaire FR16802635490

Tél : 04 79 52 08 82 - Fax : 04 79 52 08 98 - savoies@servimo.fr

IBAN : FR76 1680 7004 0081 9288 3921 702 - B.I.C : CCBPFRPPGRE



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5100251

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction.

Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions de débouchage que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et y remédier si le client nous en donne l'ordre par un curage (remise au diamètre) ou une réparation de la canalisation (si nécessaire).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching-73	1	28,75		28,75
1,00	Suppl.Dispat.Sa-Lu 12h/06h/Nuit/JF-73	1	57,55		57,55
2,50	H(s) VL 400b/50l journée-73 le 23/01	1	129,42		323,55
2,50	H(s) VL 400b/50l majorée(s) 100%-73	1	129,42		323,55
TOTAL H.T.					733,40
T.V.A. a 10,00%					73,34
TOTAL T.T.C.En EURO					806,74

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5100251

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*



Bon de Commande

N° : 1032490 du 21/10/2025

Pr.

SEMCODA

Bureau de BELLEY

14, Rue Juvanon Du VACHAT

01300 BELLEY

Tel:04.74.43.05.07

22/09/2025 à 22H08

SERVIMO SAVOIES SAS

Chemin des Marais

73420 VOGLANS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 589989-FS2700

Téléphone : 04.79.52.08.82

Mail: savoies@servimo.fr

Lieu d'intervention

MME TREVES Christine
38 RUE ANTONIN PONCET
01350 CULOZ BEON

Référence de la Demande

N°: 851 057 du 22/09/2025

THCPLOPP Tvx hors contra Plomberie Partie privat. 1

01-EE-2224-ENT-61563100

Téléphone : 06.74.26.84.95 / 04.79.87.12.92

00455-00001-00001-00016 H / Type 2 / 01

Etage : 01

Date entrée: 09/08/2016

Délai

Date limite exécution : 05/11/2025

Observations

BON DE REGUL DU 13/10/2025

VOS REF : D 25131174

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
CU0001 REGULASTREINTE DU 22/09/2025 (remise au diamètre initial de la canalisation) compris aspiration résidu tartre, graisse, débris, cailloux (unité=Heure)	1,00	733,40	733,40	73,34	806,74
Total H.T.					733,40
Total TVA					73,34
Total TTC					806,74

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par RAVOIRE Virginie le 21/10/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA Bureau de BELLEY

EDN6



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA Bureau de BELLEY**

Adresse : **14, Rue Juvanon Du VACHAT 01300 BELLEY**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **38 RUE ANTONIN PONCET 01350 CULOZ BEON**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BELLEY**

le **21/10/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1032490